

Lettre ouverte destinée à :

Partis politiques
Gouvernement fédéral et Gouvernements cantonaux
Membres des Chambres fédérales et des Parlements cantonaux
Magistrats fédéraux et cantonaux
Fonctionnaires impliqués fédéraux et cantonaux
Banques suisses et étrangères
Notaires, Avocats
Sociétés de révisions et autres fiduciaires
Agences de notation



www.worldcorruption.info/index_htm_files/2017-05-30_lettre_pretentions_civiles.pdf

www.worldcorruption.info/index_htm_files/2017-05-30_brief_zivile_reserven.pdf

(accessibles avec liens actifs en bleu)

(zugänglich mit aktiven Links in blau)

Yverdon-les-Bains, le 30 mai 2017

Récusations (Procès Yverdon-les-Bains – 28 juin 2017)

Dépôt de réserves civiles solidaires contre

- **L'Etat fédéral et les Cantons**
- **L'ensemble des personnes individuelles appartenant ou ayant appartenu depuis 1991 aux Institutions destinataires de ce courrier,**
- **Contre toutes les personnes morales (Institution, fondation, société, association, club, organisation, etc.),**

qui auront individuellement, collégalement ou « associativement », porté préjudice à mes intérêts ou à celui de mon mandant Joseph FERRAYÉ ainsi qu'à mes camarades Lanceurs d'alertes, dans le cadre de l'escroquerie et du blanchiment des royalties, de l'escroquerie de nos patrimoines et celui de la violation de nos Droits constitutionnels (Condamnations et emprisonnements abusifs fondés sur des parjures et de fausses vérités procédurales et sur le refus de recevoir la preuve de la Vérité).

Préjudices subis :

Au-delà de nos patrimoines, le coût d'utilisation des brevets pour l'extinction des puits de pétrole et leur blocage au Koweït en 1991 www.worldcorruption.info/historique.htm s'est élevé à CHF 100 milliards de dollars qui ont été escroqués, comme l'a confirmé le Notaire du Gouvernement français Eric DE LA HAYE SAINT-HILAIRE lors de mon procès du 6 juillet 2007 www.worldcorruption.info/index_htm_files/2007-07-06_page_11.pdf

La vente des brevets qui a suivi lors des deux « French Trade Week » du 23 au 29 novembre 1991 à Koweït City et du 3 au 13 juin 1992 à Rio de Janeiro a quant à elle généré un revenu de plus de 3'600 milliards de dollars (vente par Pays producteur, en fonction des puits en activité – 120'000 au total). Le cours du dollar à fin 1991 se situait à CHF 1.50 pour USD 1.00

Le prix de vente des systèmes avait alors été fixé à 30 mio par puits (selon l'offre faite au départ par Joseph FERRAYÉ), ce qui représente un revenu des ventes de USD 3'600 milliards en 1992, soit quelque CHF 5'400 milliards.

On peut ainsi aisément déduire que la valeur des fonds escroqués et blanchis depuis lors, représente aujourd'hui un préjudice minimal de CHF 30'000 milliards (7% an), voire du double.

C'est donc dans un premier temps, sur ce montant de CHF 30'000 milliards que je base notre préjudice pour déposer nos réserves civiles, contre l'Etat et toutes les personnes physiques et morales citées plus haut, solidairement.

Gerhard ULRICH, Daniel CONUS et moi-même (Marc-Etienne BURDET) totalisons plus 10 ans de prison ferme pour avoir été les lanceurs d'alerte sous la bannière d'Appel au Peuple contre l'Etat Voyou dans lequel nous vivons. Et ce n'est pas fini puisque Daniel CONUS est actuellement à nouveau emprisonné abusivement de manière arbitraire en Valais et que lui et moi devrions être renvoyés une nouvelle fois devant un Tribunal dont l'audience est agendée au 28 juin 2017 à Yverdon-les-Bains, Tribunal devant lequel je ne me présenterai pas en fonction de la demande de récusation déposée. www.worldcorruption.info/savioz.htm#x:6e_proces



Philippe NATERMOD – Avocat et Conseiller National Valais

Lors de la campagne pour les élections fédérales en automne 2015, sur un marché de Monthey VS, Daniel CONUS dénonçait les liens des élus avec la Franc-Maçonnerie, liens qui contribuent à remplacer l'Etat de Droit par une Dictature d'Oligarques. C'est dans ce contexte que Daniel CONUS a été pris à partie par Philippe NATERMOD qui lui a signifié qu'il aurait intérêt à quitter les lieux et que si « ils » sous-entendu les Politiciens, avaient déjà réussi à faire enfermer les membres d'Appel au Peuple une première fois, ça ne poserait pas de problème de recommencer... NATERMOD s'était alors fait remettre à l'ordre par un cadre du PLR (Parti Libéral Radical) – auquel appartiennent le Notaire et l'avocat genevois Pierre MOTTU et Marc BONNANT et l'ex Conseillère Nationale Martine BRUNSCHWIG-GRAF, tous trois initiateurs de l'escroquerie des royalties. – Ce collègue PLR présent sur place avait tout de suite réalisé que si les propos de NATERMOD étaient bien réels et allaient être mis en application, il était dangereux de les divulguer publiquement... Dans les mois qui ont suivi, Daniel CONUS était emprisonné (séquestré) une nouvelle fois et il subit encore aujourd'hui cette séquestration abjecte.

Le convoi de dénonciation contre les Oligarques et leur système anti-démocratique et anticonstitutionnel de Daniel CONUS, a alors été confié à Gerhard ULRICH. En sillonnant le Canton de Vaud lors de la campagne pour les élections de mai 2017, il allait rendre attentifs les vaudoises et les vaudois du danger à élire des individus membres de la Franc-Maçonnerie ou de ses Clubs de services.



Après avoir roulé 5 jours, ce convoi a disparu et nous n'en avons plus jamais entendu parler... La plainte pénale déposée le 6 avril 2017 www.worldcorruption.info/elections.htm est restée sans suite à ce jour et la Police de Morges refuse tout commentaire sur le sujet... Nous avons là, la représentation évidente d'une Démocratie détournée subtilement par des Oligarques dans leur propre intérêt avec la complicité des forces de sécurité... Quand le Chef de la Police cantonale est un Criminel complice de faussaires et un Maître chanteur www.worldcorruption.info/burdet.htm, il n'y a plus rien à attendre de telles forces de polices dégénérées. Ces criminels censés représenter l'état, violent la Liberté d'expression et le Droit au débat politique, pour faire de l'Etat de Droit un ETAT VOYOU au sens le plus profond du terme !

Il est établi aujourd'hui que le vol de la voiture et de la remorque avait pour but – pour les Francs-Maçons – d'obtenir un lien direct avec Daniel CONUS, pour qu'ils puissent pratiquer des rituels sataniques contre lui. Les buts escomptés ont pu être déjoués. Ceux et celles qui ont pratiqué ou qui pratiquent encore ces rituels sont dans ce cas très nombreux. La magie noire et les rituels reviennent systématiquement en boomerang vers leurs auteurs, non seulement sur eux, mais aussi sur leurs proches et ils vont devoir assumer ce qu'ils ont eux-mêmes commis.

Récusations

Le bref historique sur les **5 procès passés** démontre que les plaintes abusives de Michel TINGUELY dont des faux (actes criminels) connus des Magistrats, ont été couverts par eux au nom de la fratrie Franc-Maçonne. Les procès qui ont suivi celui d'Appel au Peuple, ont déjà coûté près de **CHF 65'000.- en frais d'avocats à charge du Contribuable** puisque l'Etat VOYOU nous a tous ruinés et que nous sommes indigents.

En décembre 2015 quand le **Procureur Yves NICOLET** préparait son départ, lors d'une audience tenue par sa Greffière, nous avons été **autorisés à déposer le dossier de preuve de la vérité** pour la première fois depuis 2002...

A son entrée en fonction comme successeur de NICOLET, **Stéphane COLETTA** qui a compris que bastonner les lanceurs d'alertes allait lui procurer de l'avancement, a rendu une **nouvelle Ordonnance de condamnation de Marc-Etienne BURDET et Daniel CONUS à la prison ferme sans prendre en considération cette preuve de la Vérité**. Les jours-amende ne sont qu'une supercherie, puisque les magistrats savent qu'après nous avoir ruinés, nous sommes incapables d'assumer ces jours-amende... Ces procédés sont dignes de VOYOUS criminels.

Détails sur www.worldcorruption.info/savioz.htm#x:6e_proces

Stéphane COLETTA nous a condamnés – je le répète - **sans tenir compte de la preuve de la vérité** déposée et sur la base de ses seuls liens de « Fratrie » avec le plaignant TINGUELY. **Il nous a condamnés sans même nous avoir entendus... C'est tellement plus simple !!!**

Suite à notre opposition à cette ordonnance, **nous aurions dû être renvoyés le 28 juin 2017 devant le Tribunal d'Yverdon-les-Bains et j'ai sollicité là de pouvoir entendre 9 témoins à même de démontrer les crimes commis par Michel TINGUELY.**

Dans un courrier du 16 mai 2017, le Greffier du Tribunal nous a signifié que le « Président » refusait d'assigner et d'entendre les témoins en question, considérant que le dossier était suffisamment complet. Il est donc évident que le Président – je viens d'apprendre qu'il s'agit de **Sébastien SCHMUTZ** – a déjà rendu son jugement et que pour le moins il va reprendre les décisions du procureur COLETTA. La VÉRITÉ, les CRIMES de TINGUELY, il s'en fout ! Il est Franc-Maçon et il doit soutenir son « Frère ».

Qui est Sébastien SCHMUTZ ? Il est inscrit au RC de la **Fondation vaudoise de probation** où figure également les noms d'**Eric COTTIER**, procureur général complice du **Notaire Pierre MOTTU** pour organiser mon emprisonnement en juillet 2008 dans **l'affaire FERRAYÉ**. Apparaît aussi **Jacques ANTENEN** accusé de **chantage sur un Inspecteur assermenté**, pour qu'il taise la vérité sur l'escroquerie de la famille BURDET. Apparaissent encore **Pierre BRUTTIN**, **lié à l'escroquerie des royalties et l'assassinat d'André SANCHEZ** chargé du séquestre des royalties. **Sébastien AEBY** était Directeur du **Pénitencier de BOCHUZ** et **Alexandre VISCARDI** responsable de mes conditions de détention, durant les deux ans de ma séquestration, alors que tous mes élargissements de régime ont été refusés. Durant la même période, **Catherine MARTIN** qui figure à ce même registre, était cheffe du service pénitentiaire. **François JOMINI**, **Raymond GREC** et **Muriel EPARD**, ont tous trois contribué à **l'escroquerie du patrimoine de la famille BURDET**. Y figurent aussi **Denis FROIDEVAUX** concerné dans un dossier d'arnaque aux bénéficiaires de l'aide sociale, ou encore l'ex juge d'Instruction **Jean TRECCANI**... Je citerai pour finir l'ex candidate au Conseil d'Etat vaudois **Sylvie BULA**, inscrite aussi aux RC de **Berney et Associés SA Sté Fid. Genève et Lausanne** et **Horwath Berney Audit SA Genève**, des sociétés directement impliquées dans le blanchiment des royalties...

Cette situation nous fait comprendre que **Sébastien SCHMUTZ** doit préserver les intérêts de la « Fratrie » précitée et que **s'il venait à assigner et entendre les témoins requis, ce sont tous ses « Frères » et « Sœurs » juges de la Secte satanique vaudoise et du TF qui tomberaient !**

De fait, les explications précitées et les liens s'y rapportant, permettent de **comprendre que le procès agendé au 28 juin 2017 à Yverdon-les-Bains, n'est mis sur pied que pour garantir l'arbitraire en faveur des intérêts de Michel TINGUELY et de ses Frères Francs-Maçons et que l'impartialité qui nous est pourtant garantie par la Constitution fédérale est tout simplement jetée aux orties !**

C'est donc dans ce contexte de manque absolu d'objectivité et de **suspicion justifiée d'arbitraire** et en fonction des arguments qui précèdent, que **je récusé TOUS les Tribunaux et Magistrats vaudois**, compte tenu de leur partialité et de leur arbitraire contre moi et de leurs crimes commis en bande. **Je ne me présenterai pas au Tribunal du 28 juin 2017**. Aux éléments précités, j'ajoute la **motivation transmise antérieurement** dans d'autres procédures, qui complète ce qui précède.

En l'état actuel de corruption des Institutions, il serait peine perdue de chercher à intervenir juridiquement pour faire valoir nos droits dans les escroqueries et autres préjudices dont nous sommes les Victimes.

C'est pourquoi, **je forme mes réserves civiles** à l'encontre de toutes les personnes physiques et morales citées en tête de ce courrier, **solidairement** ; réserves que je ferai valoir en temps opportun, certainement proche selon les indices dont je dispose. La valeur approximative actuelle – probablement sous-estimée – de **CHF 30'000 milliards** définie plus haut est donc la base sur laquelle je ferai valoir mes prétentions à l'encontre des personnes physiques et morales concernées.

Responsabilités des membres des Gouvernements et des Parlements

Les Élus en qui le Peuple a placé sa confiance – trop souvent à tort – élisent les Magistrats du Pouvoir judiciaire, en fonction de la représentation des Partis. De plus, les Magistrats en question sont tenus de redistribuer une quote-part de leur salaire en faveur du Parti qui les a fait élire.

A partir de là, il n'est plus tolérable de pouvoir invoquer la séparation des pouvoirs, lorsqu'un Citoyen s'adresse à un représentant des Autorités politiques pour défendre un litige qui le touche.

C'est bien sur ce point, Mesdames et Messieurs les Élu(e)s, que vous avez créé rétroactivement un gros problème. Nous allons vous faire valoir en responsabilité personnelle et individuelle, le préjudice collectif que vous nous avez causé délibérément et dont nous subissons les conséquences quotidiennement.

A titre d'exemple, je ne citerai que la demande de grâce que j'avais sollicitée auprès du Parlement vaudois à la suite de mon emprisonnement fondé sur des mensonges, des parjures et de fausses preuves. A la presque quasi unanimité, les député(e)s vaudois(es) ont rejeté cette demande et l'on sait aujourd'hui pourquoi... **Alors n' imaginez pas une seconde que vous allez vous en tirer comme ça sans m'indemniser pour les deux ans que vous m'avez fait passer en tôle pour couvrir les crimes de vos petits « Frères » de Secte, desquels vous êtes dès lors des complices directs.**

Il en va de même des plaintes systématiquement écartées dans le cadre de l'escroquerie et du blanchiment des royalties FERRAYÉ, mais là bien entendu, les chiffres ne sont plus les mêmes. C'est au niveau national que vous vous êtes tous organisés pour escroquer et blanchir des centaines de milliards de francs sur le seul territoire Suisse. Sans parler de **vos interventions offshore**.

Que penser d'Élus d'un Etat, dont le secteur tertiaire est connu pour être l'un des plus sérieux et respecté au monde et qui contrairement à l'image que s'en fait l'Opinion internationale, contribue à faire de notre système financier, un appareil criminel ? Vous cautionnez ou influencez systématiquement – depuis l'escroquerie et le blanchiment des royalties – la mise en place d'administrateurs ou de directeurs directement impliqués dans ce crime financier ? On peut sans détour dire qu'aujourd'hui la **FINMA** (ex Commission Fédérale des Banques – CFB) est sous le contrôle de criminels escrocs qui agissent en bande organisée. On peut considérer Charles-Henri PICTET comme l'un de leurs icônes !

Le Principe est le même au sein de la **Banque Nationale Suisse (BNS)**, depuis la même époque. Son **ex Président Philippe HILDEBRAND (Moore Capital Management – VONTOBEL – UBP – BlackRock Merrill Lynch)** a été et reste un représentant zélé du Crime Organisé qui a permis l'escroquerie et le blanchiment des royalties.

Si je vais rester ouvert à la négociation sur la responsabilité solidaire des Etats selon le principe que les Citoyens ne sont pas responsables des crimes que commettent leurs élus (pour autant que des signes positifs soient montrés rapidement), il n'en sera pas de même envers les personnes physiques et les personnes morales (fondation, société, association, club, organisation, etc.) qui ont contribué à nous escroquer. Et **la responsabilité que je fais valoir, qui va vous toucher tous personnellement**, va vous faire comprendre les conséquences de vos actes quand vous mettez gratuitement des Citoyens sur la paille dans un intérêt personnel !

Cette responsabilité **solidaire** qui vous touche toutes et tous individuellement, se justifie du fait de vos actions et de votre comportement personnel et individuel. **Complicité** est un autre terme pour définir la **Collégialité**. C'est ce qui rend nécessaire cette responsabilité civile **solidaire**, pour sanctionner votre attitude coupable au service de la corruption et votre complicité avec le crime organisé en bande. Vous utilisez votre fonction d'Élu(e) pour soutenir l'escroquerie de Citoyens et par ce comportement criminel vous allez perdre tout ce que vous avez criminellement acquis !

Responsabilités des sociétés qui ont contribué au blanchiment

Les sociétés de révisions, fiduciaires ou autres organes de contrôle, portent certainement une responsabilité considérable et sans ambiguïté dans l'escroquerie, voire la **planification** de l'escroquerie et du blanchiment des royalties. De nombreux Élus siègent ou ont siégé dans les Conseils d'administration de ces sociétés. Ce n'est pas pour rien aussi que nos Institutions financières (**FINMA, BNS, Economie Suisse, etc.**) comptent parmi leurs membres, un nombre impressionnant d'individus qui ont participé directement, non seulement au blanchiment des royalties, mais aussi à l'escroquerie de celles-ci. Des individus rétribués par des sociétés qu'ils étaient censés contrôler, rétribués par des établissements financiers (banques, fonds d'investissements, ou autres). **Kaspar HOFMANN (BNS)** qui a siégé dans la **Société Ernst & Young**, réviseur qui avait mis en place **les sociétés offshore** qui ont servi à **l'escroquerie des royalties**, ou encore **Gianfranco COTTI (BNS, CREDIT SUISSE, BPS, SWISSAIR)** en sont des exemples révélateurs !

Inutile de détailler ici le rôle des banques, tant il est important. Le purgatoire s'occupera des banquiers et nous prendrons le contrôle des établissements.

Quand aux **sociétés de notations**, elles n'auront contribué qu'à déstabiliser la finance mondiale en trompant les investisseurs crédules. Elles vont toutes disparaître et seront responsables des faillites à venir.

Conclusion

C'est en toute connaissance de cause que nos Élus couvrent et cautionnent ces structures du Crime Organisé en Bande mises en place et contrôlées par les Francs-Maçons.

C'est pour cette raison que tous les Gouvernements et tous les Parlements doivent être destitués pour nettoyer définitivement le système corrompu dans lequel nous évoluons, un système qui a remplacé LA DÉMOCRATIE par une OLIGARCHIE criminelle !

La première pierre de la reconstruction de l'édifice consistera à mettre en place les 7 requêtes adressées au Conseil Fédéral le 23 mai 2015.

www.worldcorruption.info/index_htm_files/fm_55_23-05-2015.pdf

Si vous voulez permettre une ouverture à la négociation sur la responsabilité solidaire des Etats (Confédération et Cantons) selon le principe que les Citoyens ne sont pas responsables des crimes que commettent leurs élus, le temps presse !

Marc-Etienne Burdet